

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 926

présenté par
M. de Ruyg

ARTICLE 42

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La modernisation du cadre juridique de la place financière française ne doit pas échapper au contrôle parlementaire et faire l'objet d'ordonnance.